

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS est par les présentes, donné par le soussigné, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Shefford, que suivant l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année financière 2025 est complété et est déposé au bureau municipal situé au 245, chemin Picard, à Shefford.

La Municipalité a procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus et ceux ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au *Règlement numéro 2024-735 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2025*. Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à la Mairie où une copie de ce compte lui sera remise.

Toute personne intéressée à consulter le rôle de perception peut le faire durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Fait à Shefford, le 12 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix